

Travail de l'écaille

Rareté majeure

Absence de diplôme ou certification

Absence de formation

Faible nombre de détenteurs

Rareté ou réglementation de la ressource

Matériau d'origine animale (hors cuir)

[Ameublement et Décoration](#)

[Mode et beauté](#)

À partir de plaques très fines, l'écailliste réalise différentes pièces par placage ou façonnage en volume : mobilier, coffrets, lunettes, bijoux, articles de coiffure, éventails... L'écaille de tortue est un matériau dont l'emploi est réglementé.

Description du savoir-faire

Historique

Le travail de l'écaille remonte à l'antiquité du fait de la facilité d'utilisation mêlée à une grande richesse de la matière. L'écaille a été introduite en Europe sous l'impulsion des grands navigateurs portugais au XVI^e siècle. L'engouement pour le style "Boulle" et sa technique de placage d'écaille de tortue de mer a favorisé le développement de l'utilisation de cette matière au XVIII^e siècle. On comptait encore 170 écaillistes au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, il n'existe que très peu de professionnels du fait de l'industrialisation et du développement des matières plastiques dans les années 1950 d'une part et de la fin programmée de l'activité faute de stock d'autre part.

Matériaux

L'écaille de tortue, naturelle et organique, provient de la carapace de deux types de tortues de mer : les tortues vertes ou tortues franches (île de la Réunion) ou les tortues caret. Celles-ci possèdent treize plaques d'écaille se chevauchant et permettant de réaliser des objets sans équivalent. Constituée de kératine, cette écaille possède en effet des vertus particulières au premier rang desquelles son élasticité et la possibilité de réaliser des "greffes", c'est-à-dire des soudages naturels, afin de former des blocs d'écaille. Dans le domaine de la lunetterie, elle est légère, anallergique, épouse la forme du visage et prend sa chaleur, ce qui la rend incomparable.

L'écaille est un matériau protégé par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) appelée également « Convention de Washington ». Les artisans qui la travaillent doivent signaler leurs stocks (obligatoirement constitués de matériaux prélevés dans la nature avant la Convention en 1975). L'importation est interdite en France. Les stocks de matériaux diminuent donc inéluctablement et condamnent la profession d'écailliste.

Techniques

A partir de plaques très fines, l'écailliste pourra ainsi réaliser des pièces de différentes épaisseurs et pour différentes applications : des tablettes pour le placage (mobilier, coffrets, etc.) ou en bloc pour le façonnage d'éléments en volume (lunettes, bijoux, articles de coiffure, éventails, accessoires de lutherie, art de la table...).

Afin de réaliser la "tablette" ou le "copeau", l'écailliste va tout d'abord choisir - souvent en accord avec le client - les plaques d'écaille dont il va avoir besoin en fonction de leurs coloris. Ces derniers peuvent aller du brun foncé au blond translucide très rare avec des flambées changeantes : teintes quasi unies ou des teintes "jaspées" plus fréquentes. Plus la teinte est claire plus grande est la valeur de la plaque et de l'objet réalisé.

Pour commencer, l'écailliste élimine les défauts des plaques d'écaille en les rabotant à l'écouanette. Il effectue ensuite "l'apérage", opération consistant à sélectionner et superposer les plaques en fonction de leur cohérence (épaisseurs, couleurs et orientation des tâches) afin d'obtenir un bloc homogène : le copeau. Lors de la

réalisation d'un copeau destiné à une monture de lunettes, l'écailliste s'applique également à choisir une plaque de couleur uniforme sur toute sa surface. Il façonne de même des copeaux plus étroits dans des teintes similaires pour la réalisation des branches et des plaquettes nasales.

Une fois les plaques choisies et apérees, elles sont dégraissées puis ajustées définitivement. La greffe peut alors avoir lieu. D'un geste sûr et rapide, l'écailliste passe le copeau sous une presse chaude d'une température avoisinant les 130°C. Celui-ci se solidarise en un seul bloc régulier. Il peut renouveler l'opération pour apporter un relief supplémentaire en soudant par exemple les plaquettes nasales d'une paire de lunettes. L'écailliste trempe ensuite le copeau dans un bain d'eau salée afin de lui donner du volume et lui rendre toute son élasticité. Il peut enfin régulariser le copeau par abrasion.

Le travail de l'écailliste peut s'arrêter à la fourniture du copeau (au marqueteur, au joaillier, au lunetier-écailliste etc.) ou se prolonger par le façonnage de ses propres objets en écaille.

Pour cela, l'artisan dessine sur le copeau, à l'aide d'une pointe à tracer, la forme de l'objet ou de la monture de lunettes grâce à un gabarit. Il le scie puis lime l'objet et ses biseaux précautionneusement afin de ne pas altérer la matière qui peut éclater. La matière vivante est sans cesse "nourrie" avec de l'huile de vaseline. Il adoucit ensuite le grain à l'aide d'un grattoir.

Lors de la fabrication d'une paire de lunette, le lunetier-écailliste creuse à la fraise le "drageoir" ou sillon qui recevra les verres. Les différents éléments sont ensuite "cambrés" par passages successifs au dessus d'une flamme jaune et douce pour ne pas abîmer la matière. Lorsqu'il façonne divers objets, l'écailliste peut également mettre en forme l'écaille par un passage dans l'eau très chaude. Ramollie et malléable, la matière pourra prendre la forme voulue manuellement ou à l'aide de calibres. Pour finir les éléments en écaille sont poncés puis polis par abrasion avec différents tampons successifs (ponce, argile puis coton) puis montés à l'aide de petites charnières dans le cas d'une monture de lunettes. Cette dernière étape, fondamentale, est réalisée avec précaution pour ne pas dégrader la matière longuement travaillée et garantit l'équilibre

des lunettes.

Le lunetier-écailliste possède en outre le savoir-faire spécifique à la lunetterie : il sait proposer à sa clientèle un produit sur mesure répondant à ses attentes en termes de couleurs et de qualité de l'écaille mais également dans son adéquation parfaite à la forme de son visage. Pour cela il réalise des calibres sur-mesure qui permettront de dessiner la forme de la paire de lunettes. Pour finir le lunetier-écailliste effectue les ajustements nécessaires directement sur son client pour que la paire de lunette soit bien adaptée à son destinataire.

L'écailliste ou le lunetier-écailliste maîtrise également la restauration d'objets et lunettes en écaille. Cette restauration consiste tout d'abord à sélectionner la pièce de remplacement parmi les chutes provenant de son travail de façonnage et de création. Puis il l'ajuste sur l'objet par greffe ou par collage. Ce dernier n'a lieu que si le support n'est pas en écaille. La greffe nécessite quant à elle que la partie à remplacer ait été meulée afin d'obtenir un biais net permettant le soudage naturel. La possibilité d'effectuer la réparation - invisible - par greffe constitue l'un des atouts les plus significatifs de l'écaille. Il arrive d'ailleurs que le lunetier garde les chutes du façonnage d'une paire de lunette (chutes d'écaille provenant de l'emplacement des verres sur une monture par exemple) pour les réparations futures de son client.

La réalisation d'une paire de lunette en écaille depuis la plaque d'écaille brute à la monture finie nécessite environ quinze heures de travail et plus de cinquante passes manuelles.

Environnement économique

Aujourd'hui, très peu de professionnels travaillent l'écaille. Cela est dû au développement des matières plastiques dans les années 1950 et à la diminution des stocks. L'écaille est un matériau protégé par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) appelée également « Convention de Washington ». Les artisans qui la travaillent doivent signaler leurs stocks (obligatoirement constitués de matériaux

prélevés dans la nature avant la Convention en 1975). L'importation est interdite en France. Les stocks de matériaux diminuent donc inéluctablement et condamnent la profession d'écailliste. Parmi les entreprises encore en activité, on compte en métropole les Etablissements Dorillat et la maison Bonnet. Ces dernières disposent de stocks conséquents leur assurant plusieurs décennies de travail.

Les artisans de l'île de la Réunion bénéficient d'un arrêté ministériel publié en 2000 permettant à l'artisanat d'écaillies de perdurer comme patrimoine culturel local et autorisant l'utilisation à des fins commerciales des stocks constitués avant 1984. L'arrêté est renouvelé régulièrement. L'île compte cinq entreprises composées de seize artisans.

Un écailliste travaille pour l'industrie du luxe (lunetterie, joaillerie, lutherie, art de la table...), le tourisme (artisanat local de la Réunion) et la création ou la restauration pour une clientèle privée (collectionneurs, antiquaires, particuliers) désirant voir sauvées des pièces anciennes dont la matière est abîmée.

Formation

Aucune formation spécifique n'est dispensée pour le métier d'écaillistes. Certaines techniques peuvent être abordées dans des formations comme la marqueterie, la coutellerie ou la joaillerie. La réglementation du matériau limite néanmoins la transmission.